



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

produits manufacturés

Question écrite n° 7593

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'emploi à Suresnes. Après la fermeture, l'an dernier, du site Elecma qui employait cinq cents personnes, ce sont aujourd'hui les emplois de quatre cents salariés de l'entreprise Agfa située à Suresnes qui sont menacés. Les dirigeants annoncent, en effet, la vente du secteur copie, qui représente cent trente personnes du site et le transfert des autres secteurs vers la ville de Rueil-Malmaison. Ils justifient ces restructurations par la recherche d'économies et la conjoncture internationale. Il s'agit pourtant d'une société dont le chiffre d'affaires et les bénéfices sont en hausse sensible et qui a déjà supprimé six cents emplois en sept ans dans l'établissement. C'est dans ce cadre que les économies dont parlent les dirigeants d'Agfa se traduiraient en fait par des dépenses et des difficultés accrues, non seulement pour les salariés menacés, mais également pour toute la population suresnoise. L'avenir du restaurant d'entreprise Eurest, qui assure aujourd'hui les repas des salariés du secteur, serait compromis. Lorsque l'on rajoute à cela les inquiétudes légitimes des personnels de Dassault, de l'Aérospatiale ou de l'hôpital Foch, trois entreprises situées sur la ville, on ne peut que s'interroger : la commune de Suresnes est-elle vouée à voir disparaître progressivement les importants foyers d'emplois situés sur son territoire ? En conséquence, elle lui demande de lui indiquer si cette entreprise a bénéficié d'aides publiques et quelles mesures elle envisage pour que soient préservés l'ensemble des emplois du site Agfa de Suresnes.

Texte de la réponse

Il est rappelé que la société Agfa, filiale du groupe Bayer, emploie 1 300 personnes en France dont 400 au siège social de Rueil et 400 sur le site de la commune limitrophe de Suresnes. En vue de restaurer la compétitivité de la société qui subit une érosion des prix, il a été envisagé de regrouper les activités de Suresnes et de Rueil dans un site unique. Cette opération doit s'accompagner du transfert des postes, sans suppression d'emploi. A l'heure actuelle, le transfert n'a pas été effectué, aucune décision définitive quant à la localisation n'ayant été arrêtée. Par ailleurs, le projet de cession de l'activité « copie » de Suresnes qui concernerait 130 salariés n'est pas réalisé à ce jour et devrait s'accompagner du transfert chez le repreneur des salariés concernés dans le cadre de l'article L. 122-12 du code du travail. Mes services suivent avec vigilance l'évolution de la situation à Rueil et Suresnes.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7593

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4442

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2788